

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/411 / du 23/3/85

Portant nomination de Monsieur ELO Dacy  
en qualité de Doyen de la Faculté des  
lettres et Sciences humaines

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'Ordonnance n° 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 susvisé ;

Vu le décret n° 74/205 du 14 Mai 1974 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. Monsieur ELO Dacy, maître Assistant, est nommé Doyen de la faculté des lettres et Sciences Humaines.

.... / ....

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 02/595 susvisé.

Article 3. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./

Fait à Brazzaville, le 1er Avril 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

le Ministre de l'Enseignement  
Secondaire et Supérieur,

Daniel ABIBI.

le Ministre des Finances et  
du Budget,

Itihi OSSETOUNDA LEKOUNZOU.

Ange Edouard POUNGUI.

le Ministre du Travail, de l'Emploi, de  
la Réforme de la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard GOMBO MATSIOMA.